

ces enregistrements. J'ai tenté d'en obtenir un, mais en vain. Je n'avais pas, comme la Commission du système métrique, \$425 à donner pour cela.

**Une voix:** Les contribuables aussi.

**M. Domm:** Les contribuables aussi. Après que j'eus envoyé deux lettres à la Commission du système métrique et un message recommandé à remettre personnellement à M. Boire, celui-ci m'a envoyé le ruban pour que je l'examine. Il m'a également envoyé le document que j'ai en mains. Ce document de 33 pages a voyagé d'un bout à l'autre du pays. J'ai eu un entretien aujourd'hui avec les gens qui ont participé la fin de semaine dernière à Vancouver au colloque du secteur du commerce de détail. Je me suis entretenu avec un membre du groupe bénévole de ce secteur de la Commission du système métrique. Je viens d'apprendre ce soir que, pour autant que je me souviens, la Commission du système métrique lui a confié que j'avais un chercheur incompetent et que l'information que je diffusais dans tout le Canada au sujet de cette progression forcée vers l'implantation du système métrique dans le secteur du commerce des aliments de détails était le fruit d'une recherche insuffisante et de calculs inexacts. Si ces allégations sont colportées à Vancouver, j'estime qu'il s'agit alors purement et simplement d'une question de privilège. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce peut-il continuer à exercer ses fonctions avec la bureaucratie qui l'entoure et avec un budget annuel de \$6 millions et demi, et discréditer un membre du Parlement?

Permettez-moi de vous lire une lettre qu'il m'a écrite. Voici ce qu'on y lit:

Je m'excuse de n'avoir pu répondre avant aujourd'hui à votre lettre du 7 février 1981. Depuis que nous avons reçu votre première demande, les préposés à l'information de la Commission du système métrique ont préparé une réplique détaillée à vos commentaires pour vous aider . . .

Voilà que le directeur exécutif de la Commission du système métrique se mêle de me dire qu'il m'aidera à être le plus précis possible dans mes futures entrevues à travers le Canada. En votre qualité de président de la Chambre, vous devez examiner soigneusement la question de privilège.

● (2120)

Je désire déposer pour votre gouverne un document qui s'intitule: «Le Syndicat de la fonction publique réclame une enquête sur les tracasseries du directeur exécutif de la Commission du système métrique». Tracasseries menées contre l'Institut professionnel. Je vais simplement vous lire un paragraphe:

Boire organise une réunion annuelle de deux jours au Centre R.A. Réunit des fonctionnaires des quatre directions des services administratifs—comprend des C.O., des agents d'information et des agents administratifs (A.S.). Une quarantaine de personnes se présentent. On offre la traduction simultanée, et, un soir, de la bouffe à volonté. La traduction simultanée coûte quelque \$2,000 bien que personne ne l'ait réclamée. Boire organise et orchestre toute l'affaire bien qu'il affirme que ce soit le personnel. Boire choisit l'endroit, la date, les sujets à aborder.

Il faut se rappeler ici que l'Institut professionnel a dénoncé des tracasseries. Nous avons démontré ce soir avec la clarté et la précision qui s'imposent comment on m'a suscité des embûches alors que j'examinais de près le fonctionnement de la Commission du système métrique et ses règlements à la suite de déclarations faites à l'occasion du Jack Webster Show. Il ne manque pas de précédents pour établir que les privilèges d'un député sont en cause quand il existe des documents attestant qu'on a nui à un député dans son travail, et le directeur

exécutif de la Commission du système métrique est tout simplement en train de créer une atmosphère de méfiance au sein des députés. Il ne suffit pas que nous ayons à protester de ces choses en faisant appel à la compassion de la présidence, le ministère de l'Industrie et du Commerce va mettre sur pied une bureaucratie et dépenser entre 6 et 8 millions de dollars par année pour chanter les vertus du système métrique et ensuite dépenser des milliers de dollars pour discréditer un député qui veut savoir pourquoi on oblige les détaillants à adopter ce système.

Je pense vraiment que si chaque député avait la possibilité de bien représenter ses électeurs où qu'ils habitent au Canada, qu'ils appartiennent au milieu agricole, à celui des affaires ou à celui de l'industrie, je pense que nous y gagnerions s'il n'existait pas de commission du système métrique. S'il faut vraiment qu'il y en ait une, cela pourrait se faire sur une base volontaire ce qui permettrait de tenir vraiment compte des préoccupations des gens à mesure qu'ils se rapprochent de la mise en application forcée de la conversion au système métrique dans le secteur des détaillants alimentaires.

Je ne voudrais pas débattre—pour le moment le pour et le contre de la conversion au système métrique puisque je parle de privilèges des députés et je demande donc à la Présidence de renvoyer cette affaire au comité permanent des Privilèges et Élections afin que je puisse lui exposer ce problème et lui présenter davantage d'arguments que je n'ai exposés ce soir. J'aurais pu lire les 33 pages de mon argumentation mais j'ai pensé que sept des points en litige suffiraient pour vous convaincre qu'il y a matière à question de privilège de prime abord et que vous la renvoyiez au comité dès que possible.

Je voudrais donc proposer que le cas du directeur exécutif de la commission du système métrique M. P. C. Boire qui m'a gêné par ses agissements dans l'accomplissement de mes responsabilités soit renvoyé devant le comité afin que nous puissions démontrer de façon plus détaillée la nature des faits en cause.

**Mme le Président:** Le député a cité abondamment un document qui me serait certainement fort utile s'il voulait bien me le transmettre. Je vais étudier son argumentation à la lumière de ce document, et je prends sa question de privilège en délibéré.

Nous avons maintenant une deuxième question de privilège de la part du député de Peterborough (M. Domm).

M. DOMM—LE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE PARCS CANADA—LA PRÉSUMÉE DÉFORMATION DES FAITS PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, je serai beaucoup plus bref, car ma question de privilège est beaucoup plus simple. Vos décisions m'ont amené au point de frustration où j'en suis réduit ce soir, après avoir tenté depuis plus d'un an de tirer des réponses du ministre de l'Environnement (M. Roberts) et de son secrétaire parlementaire. Si vous me le permettez, je renvoie à la déclaration qu'a faite à la Chambre le député de Burin-St. George's (M. Simmons), déclaration qui vous a incitée par la suite à rendre une décision sur une question de privilège. Vous avez dit que si je voulais approfondir cette question du déménagement de Parcs Canada de Peterborough à Cornwall, ce n'était pas les occasions qui manquaient. Comme en fait foi la page 1014 du Hansard, vous avez dit: